





ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOËGNE & PLATEAU

Prévention Incendie – FORMULAIRE A
Demande de contrôle de conformité aux règlements relatifs à la prévention incendie

Le demandeur doit faire signer ce document par le/la bourgmestre

Cadre réservé à la zone Date d'entrée : / /

Numéro de dossier : Dossier existant : oui/non

Agent préventionniste désigné :

Cadre réservé au Bourgmestre:

Mission de contrôle de prévention incendie transmise à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau

Date :

Bourgmestre :
Signature + cachet

Cadre réservé au secrétariat de l'administration communale (OBLIGATOIRE):

Agent traitant :

Téléphone :

Mail : V.Réf :

Demandeur :

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Nature (bureau d'études, architecte, promoteur, etc.) :

Adresse :

E-Mail : Tel/GSM :

Coordonnées pour facturation (obligatoire):

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Adresse :

Commune : Code postal :

E-Mail : Tel/GSM :

Date :

Signature du demandeur(OBLIGATOIRE):.....

Le propriétaire/l'exploitant s'engage à participer à la visite en évitant tout comportement agressif, discriminatoire et/ou violent. Le non-respect de cette règle entrainera l'arrêt de la visite et un avis défavorable pour le dossier. En outre, une plainte sera déposée auprès des services de police.

Les avis rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau qui font l'objet d'un rapport de prévention ou d'une visite **seront facturés sur base du règlement-redevance** adopté par le conseil de zone et dont la dernière version est disponible sur le site de la zone

Dossier (bâtiment) ou projet :

Nature :

Adresse :

Code postal :Commune :

N° Cadastre :

Excepté pour les demandes de permis d'urbanisme et les commissions sanitaires, les documents suivants nous seront transmis par le demandeur en même temps que la demande (la visite sera effectuée après réception des documents) :

Installations présentes :

NON OUI

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rapport de conformité de l'installation électrique par un organisme agréé (<5 ans) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rapport de conformité de l'installation gaz par un organisme accrédité (<5 ans) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rapport d'entretien chauffage par un agent qualifié (<1 an ou gaz<3 ans) |

Contrôle :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?

2) Dans quel cadre la demande est-elle introduite ?

- Instruction d'une demande de permis d'urbanisme
- Démarrage ou poursuite d'une activité ou d'une installation
- Délivrance ou renouvellement d'une attestation de sécurité (maison de repos, résidence service, établissement d'hébergement touristique, hôpital, établissement scolaire, etc...)
- Autorisation d'occupation (de logement, de bâtiment, etc...)
- Changement d'affectation (ou de catégorie de bâtiment industriel ayant déjà fait l'objet d'un rapport)
- Changement d'exploitant
- Obtention de subsides
- Réception de travaux
- Autre (à préciser) :

- Le présent formulaire est à envoyer à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau

o Soit par voie postale à l'adresse suivante : Zone de secours VHP

Rue Simon Lobet 36

4800 Verviers

o Soit par mail à l'adresse prevention@zone-vhp.be



ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOÏGNE & PLATEAU

Prévention Incendie – **FORMULAIRE B**

Demande d'avis (conseils ou renseignements)

nécessitant une entrevue et/ou une réunion avec un technicien en prévention de l'incendie

Cadre réservé à la zone Date d'entrée : / /

Numéro de dossier : Dossier existant : oui/non

Agent préventionniste désigné :

Demandeur :

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Nature (bureau d'études, architecte, promoteur, etc.) :

Adresse :

E-Mail : Tel/GSM :

Dossier (bâtiment) ou projet :

Nature :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Cadastre :

Rapport de prévention : VHP..... uniquement si demande d'explication d'un rapport déjà établis

Renseignement ou conseil :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?

1.a) Contrôler la conformité du projet, du bâtiment, de l'établissement ou de l'installation à l'ensemble des prescriptions réglementaires avec rédaction d'un rapport de prévention :

- oui : allez directement au point 4
- non : remplissez les points 1b, 2 et 3

1.b) Examiner les points précis suivants (cochez la ou les cases adéquates) :

- voies d'accès (au site, au bâtiment, à l'établissement, à l'installation)
- évacuations – localisation, nombre et/ou largeurs des issues
- moyens d'extinction
- autre (à préciser) :

2) Dans quel **cadre** l'avis est-il sollicité (cochez la case adéquate) ?

- réunion avec un agent préventionniste de la zone de secours
- entrevue pour explication suite à la réception du rapport de prévention
- élaboration de l'avant-projet et/ou du dossier de permis
- en vue de l'achat d'un bien (terrain, bâtiment, établissement, installation)
- demande de réunion dans un poste de secours en vue de valider des choix techniques
- Participation à une réunion de sécurité pour manifestations ou contrôle de manifestation : remplissez le formulaire C,

3) Veuillez démontrer votre **intérêt** à introduire la présente demande d'avis :

.....
.....
.....
.....

4) votre demande sort du cadre des demandes de renseignements ou conseils car il s'agit d'une demande de contrôle ; en conséquence et conformément à l'A.R. sur 19/12/2014 fixant l'organisation de la prévention incendie dans les zones de secours, vous devez introduire une demande de contrôle par écrit auprès du Bourgmestre de la commune où se situe le bâtiment, l'établissement ou l'installation (complétez le formulaire A et pas le présent formulaire B, et faite le parvenir à l'administration communale).

Coordonnées pour facturation (obligatoire):

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Adresse :

Commune : Code postal :

E-Mail : Tel/GSM :

Pour rappel, dans la mesure du possible, posez directement vos questions soit par mail à l'adresse prevention@zone-vhp.be soit à la permanence téléphonique 087/47 97 50

Option 2 : administration prévention (de 9h à 12h)

Option 3 : avis technique uniquement (de 9h à 12h)

Si votre demande ne peut être réglée par téléphone ou par mail et nécessite une entrevue ou une réunion avec un technicien en prévention de l'incendie :

- Aucun renseignement, conseil ou avis nécessitant une entrevue ou une réunion ne sera rendu par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau avant réception du présent formulaire dûment complété.
- Les conseils ou renseignements rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau doivent être considérés comme des recommandations et ne constituent en rien un contrôle du respect de la réglementation en vigueur ; **ces avis ne donnent pas lieu à la rédaction d'un rapport de prévention incendie.**
- Aucun délai de traitement de la demande de renseignement ou conseil ne sera fixé par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau; celle-ci sera traitée en fonction de la charge de travail du technicien en prévention en charge de la demande.
- Les avis rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau qui font l'objet d'un PV de réunion ou d'une visite seront facturés sur base du règlement-redevance adopté par le conseil de zone et dont la dernière version est disponible sur le site de la zone
- Le présent formulaire est à renvoyer à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau
 - o Soit par voie postale à l'adresse suivante : Zone de secours VHP
Rue Simon Lobet 36
4800 Verviers
 - o Soit par mail à l'adresse suivante : prevention@zone-vhp.be

Date : / /2020

Signature :

Le propriétaire/l'exploitant s'engage à participer à la visite en évitant tout comportement agressif, discriminatoire et/ou violent. Le non-respect de cette règle entrainera l'arrêt de la visite et un avis défavorable pour le dossier. En outre, une plainte sera déposée auprès des services de police.



**ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOËGNE & PLATEAU**

Prévention Incendie – **FORMULAIRE C**

Demande de contrôle de manifestations

A renvoyer par le demandeur au bourgmestre de la commune concernée

Cadre réservé à la zone Date d'entrée : / /

Numéro de dossier : Dossier existant : oui/non

Agent préventionniste désigné :

Cadre réservé au Bourgmestre:

Mission de contrôle de prévention incendie transmise à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau

Date :

Le Bourgmestre :

Cadre réservé au secrétariat de l'administration communale (OBLIGATOIRE):

Agent traitant :

Téléphone : Documents reçus (voir mémento): OUI/NON

Mail : V/Réf dossier :

Demandeur :

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Nature (Mouvement de jeunesse, ASBL, Club...):

Adresse :

E-Mail : Tel/GSM :

Coordonnées pour facturation, excepté réunions de sécurité communales (obligatoire):

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Adresse :

Commune : Code postal :

E-Mail : Tel/GSM :

Date :

Signature du demandeur(OBLIGATOIRE):.....

Le propriétaire/l'exploitant s'engage à participer à la visite en évitant tout comportement agressif, discriminatoire et/ou violent. Le non-respect de cette règle entrainera l'arrêt de la visite et un avis défavorable pour le dossier. En outre, une plainte sera déposée auprès des services de police.

Les avis rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau qui font l'objet d'un rapport, d'une visite ou d'une entrevue seront facturés sur base du règlement-redevance adopté par le conseil de zone et dont la dernière version est disponible sur le site de la zone

Adresse de la manifestation :

Date de manifestation: Durée :.....

Nature :

Rue :

Code postal :Commune :

Les seules demandes traitées sont celles sortants du cadre du « MEMENTO DE LA SECURITE DES EVENEMENTS ».

Après analyse par le fonctionnaire PLANU de la commune concernée, la demande est transmise à la zone AVEC l'ensemble des pièces nécessaires à l'analyse de risque de la manifestation. La liste des documents se trouve dans le memento.

Sans dossier complet rentré dans les délais prévus par le memento (Art 10.2), la zone ne pourra garantir le traitement du dossier avant la tenue de l'événement, et l'avis sera réputé défavorable par défaut.

La zone peut être sollicitée pour une réunion de sécurité, une analyse de risque, ou pour un contrôle de la manifestation (conformité du dispositif au plan préalablement fourni et vérification des documents de réception des installations par les organismes agréés selon le cas).

Dans tous les cas, la zone émet un document le jour du contrôle, signé par l'organisateur, et le transmet au bourgmestre, pour signaler la conformité ou non des installations. La responsabilité de l'autorisation de la manifestation relève de l'autorité communale, sur avis de la zone de secours. L'ensemble des prestations est facturé selon le tarif disponible sur le site de la zone VHP.

Contrôle :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?

- Avis/analyse de risque d'une manifestation temporaire si au-delà des recommandations du memento de la sécurité des événements
- Participation à une réunion de sécurité si au-delà des recommandations du memento de la sécurité des événements
- Demande de contrôle des installations sur site si au-delà des recommandations du memento de la sécurité des événements (ex : chapiteau >100m²,...)

2) Dans quel cadre la demande est- elle introduite ?

- Manifestation temporaire avec chapiteau de plus de 100m²
- Feu d'artifice : **le dossier de l'artificier doit être joint conformément au memento disponible sur le site de la zone, art 6.3**
- Autre (à préciser) :



ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOËGNE & PLATEAU

Prévention Incendie – **FORMULAIRE D** Demande de contrôle des ressources en eau

Cadre réservé à la zone Date d'entrée : / /
Numéro de dossier : Dossier existant : oui/non
Demande à envoyer à prevention@zone-vhp.be

Demandeur :

Nom (ou dénomination sociale):
N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :
Nature (bureau d'études, architecte, promoteur, etc.) :
Adresse :
E-Mail : Tel/GSM :

Dossier (bâtiment) ou projet :

Nature :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° Cadastre :

Renseignement ou conseil :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?

- Contrôle de débit/pression suite à un rapport de prévention existant
Numéro de rapport : VHP/.....
- Contrôle de débit/pression dans le cadre d'un projet

2) Veuillez démontrer votre **intérêt** à introduire la présente demande d'avis (si pas de rapport de prévention existant) :

.....
.....
.....

3) Coordonnées pour facturation (obligatoire):

Nom (ou dénomination sociale):
N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :
Adresse :
Commune : Code postal :
E-Mail : Tel/GSM :

4) Un plan mentionnant l'emplacement exact du ou des hydrants à tester doit être fournis.

Une personne doit obligatoirement être présente le jour du test. A défaut un déplacement sera facturé et le test non effectué.

Si votre demande ne peut être réglée par téléphone ou par mail (données existantes pour certaines bouches/bornes) et nécessite une mesure sur le terrain

- Aucun renseignement ne sera rendu par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau avant réception du présent formulaire dûment complété.
- Aucun délai de traitement de la demande de renseignement ou conseil ne sera fixé par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau; celle-ci sera traitée en fonction de la charge de travail de la cellule en charge des mesures, et surtout des autorisations des gestionnaires des conduites d'eau (SWDE, CILE,...)
- Les avis rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau qui font l'objet d'un PV de réunion ou d'une visite seront facturés sur base du règlement-redevance adopté par le conseil de zone et dont la dernière version est disponible sur le site de la zone (Code E1 dans le cas présent)
- Le présent formulaire est à renvoyer à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau
 - o Soit par voie postale à l'adresse suivante : Zone de secours VHP
Rue Simon Lobet 36
4800 Verviers
 - o Soit par mail à l'adresse suivante : prevention@zone-vhp.be

Date : / /2021

Signature :